



Course de Côte Régionale d'ISSOIRE Le Vernet la Varenne



6 et 7 Juin 2009

Règlement Particulier

Le présent règlement complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE-CLUB D'AUVERGNE organise les **6 et 7 Juin 2009**, avec le concours du **Groupe Compétition de l'Écurie Limagne**, une épreuve automobile de course de côte régionale dénommée :

19^{ème} COURSE DE COTE RÉGIONALE D'ISSOIRE – Le Vernet la Varenne

Elle compte pour la **Coupe de France des Courses de Côte**, le challenge de l'ASACA et celui du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne.

Permis d'organisation de la **FFSA n° R241 du 07/05/09**.

Visa du **Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne n° R15/09/CC du 18/04/09**.

Art 1 : ORGANISATION DE LA COURSE

1.1 : Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Bernard AUDIGIER	Licence n° 16967
Membres du Collège des Commissaires Sportifs :	Joëlle ALLEMAND Marie-Pierre LEBRIS Viviane CUBIZOLLES	Licence n° 16382 Licence n° 10679
Secrétaire du Collège :	Thierry DUPECHER	Licence n° 3564
Directeur de Course :	Christian SIGNORET	Licence n° 2880
Directeur de Course Adjoint :	Nathalie SAGNARD	Licence n° 137637
Commissaires Techniques :	André BOIVIN Gérard JOUVHOMME Pierre COUDEYRAS Didier VIALLE	Licence n° 3572 Licence n° 51582 Licence n° 53781 Licence n° 166951
Relation Concurrents :	Bernard ALLEMAND	Licence n° 16380
Responsables des Commissaires de Route :	Jérôme DOPEUX André JOUVENCY	Licence n° 172906 Licence n° 2860
Chronométreurs officiels :	Alexandre BERAUD Christophe ARSAC	Licence n° 42990 Licence n° 3591

1.2 : Horaires

- Clôture des engagements : **Lundi 1er Juin 2009 à minuit.**

- Publication de la liste des engagés : **Jeudi 4 Juin 2009.**

- Vérifications Administratives et Techniques : elles auront lieu à la Salle des Fêtes du **Vernet la Varenne le Dimanche 7 Juin 2009 de 7h30 à 9h30.**

Des vérifications non obligatoires auront lieu à ISSOIRE, place de la Montagne, le samedi 6 Juin 2009 de 14h00 à 18h00.

- 1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs : **dimanche 7 Juin 2009 à 10h00.**

- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : **dimanche 7 Juin 2009 à 10h30.**
- Essais chronométrés : **dimanche 7 Juin 2009 de 9h00 à 13h00.**
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : **dimanche 7 Juin 2009 à 13h00.**
- Briefing des pilotes : **dimanche 7 Juin 2009 à 13h40** sur la ligne de départ.
- Montées de course : **dimanche 7 Juin 2009 de 14h00 à 19h00.** 2 ou 3 montées.
- Affichage des résultats provisoires : le **dimanche 7 Juin 2009** dès l'arrivée du dernier concurrent en parc au podium de départ.
- Parc fermé obligatoire (sous peine d'exclusion): en amont de la ligne de départ.
- Remise des prix : elle aura lieu à **la Salle des Fêtes du Vernet le dimanche 7 Juin 2009 à 20h00.**

1.3 : Vérifications

Les vérifications Administratives et Techniques auront lieu à la Salle des Fêtes du **Vernet la Varenne le dimanche 7 Juin 2009 de 7h30 à 9h30.**

Des vérifications non obligatoires auront lieu à ISSOIRE, place de la Montagne, le samedi 6 Juin 2009 de 14h00 à 18h00. **Une réduction de 10 €** sur le montant de l'engagement sera consentie aux concurrents présents aux vérifications du samedi et qui exposeront leur voiture au parc fermé.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire et leur licence ainsi que la fiche d'homologation et le passeport de leur voiture.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit 10h00 le dimanche 7 Juin..

Les éventuelles vérifications finales auront lieu au Garage BOURGNE au Vernet (taux horaire : 45 Euro TTC).

1.4 : Dispositions particulières

Une même voiture pourra être utilisée par deux pilotes, un pilote ne pourra utiliser qu'une seule voiture.

Tout concurrent dont l'attitude, pendant l'épreuve ou lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos soit par ses actes, ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

Art 2 : ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D.

Art 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 : Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement particulier à :

<i>Ecurie Limagne – Groupe Compétition</i>	<i>Association Sportive de l'Automobile-Club d'Auvergne</i>
<i>30 Place de la République</i>	<i>ou 3 rue Nicolas Joseph Cugnot – ZI du Brezet</i>
<i>63500 ISSOIRE</i>	<i>63100 CLERMONT-FERRAND</i>

jusqu'au **lundi 1er Juin 2009 à minuit.**

Pour être valable, la demande d'engagement doit être accompagnée du montant des frais s'élevant à **150 Euros** avec publicité de l'organisateur, 300 € sans la publicité.

Si à la date du 1^{er} Juin 2009 le nombre d'engagés est inférieur à 40, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve et d'en aviser les concurrents déjà engagés.

FORFAIT : tout concurrent devra notifier son forfait, par lettre ou fax, 24 heures avant le début du meeting, pour obtenir le remboursement des frais de participation.

Art 4 : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1 : Voitures admises (voir tableau des groupes et classes ci-joint)

Le nombre de voitures admises est fixé à **100.**

6.8 : Centre de secours

Le centre de secours le plus proche est l'hôpital d'Issoire.

Art 7 : DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1 Essais

Les concurrents devront avoir effectué au moins une montée d'essai de bout en bout le matin.

7.2 Briefing

Un briefing obligatoire aura lieu le **dimanche 7 Juin 2009 à 13h40** sur la ligne de départ.

7.3 Course

La course se déroulera en **2 ou 3 montées**.

7.4 : Échauffement des pneumatiques

L'échauffement des pneumatiques est interdit.

Art 8 : PÉNALITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côtes.

Art 9 : CLASSEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côtes.

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

Affichage des résultats provisoires : dès l'arrivée du dernier concurrent en parc au podium de départ.

Art 10 : PRIX

10.1 : Prix et Coupes

La répartition des prix et coupes se fera de la façon suivante :

SCRATCH

1 ^{er}	= 240 € + 1 coupe
2 ^{ème}	= 180 € + 1 coupe
3 ^{ème}	= 140 € + 1 coupe
4 ^{ème}	= 110 € + 1 coupe

DAMES

1 ^{ère}	80 € + 1 coupe
------------------	----------------

GROUPES :

1 ^{er}	85 € + 1 coupe
-----------------	----------------

CLASSES : suivant nombre de partants

	<u>+ de 11</u>	<u>7 à 11</u>	<u>4 à 6</u>	<u>1 à 3</u>
1 ^{er}	150 €	150 €	150 €	100 € + 1 coupe
2 ^{ème}	110 €	100 €	90 €	
3 ^{ème}	90 €	70 €	60 €	
4 ^{ème}	70 €	40 €		
5 ^{ème}	55 €			

La remise des prix : elle aura lieu à la **Salle des Fêtes du Vernet la Varenne le dimanche 7 Juin 2009 à 20h00**.

Seul les prix sont cumulables, **tous les pilotes seront récompensés**.

Une coupe sera attribuée à un commissaire et à un commissaire stagiaire par tirage au sort.